



*©iStock – cagkansayin*

Nous vous remercions de prêter une attention à notre tribune. Dans la multitude de couleurs de la quinzaine, cliquer sur notre rubrique remonte de l'exploit.

La loi des finances PLF 2025 continue à faire parler d'elle malgré les aménagements des ces derniers jours.

Il faudrait rappeler que le déficit n'est pas du ressort des collectivités et s'il est grave, voir insurmontable, c'est au gouvernement de prendre ses responsabilités. Nous lui conseillons de regarder du côté des grandes fortunes et de diminuer le budget de l'armement par exemple.

Si le projet de loi des finances passe dans l'état, notre collectivité sera ponctionnée d'environ 500 000 €, soit 2,6% sur ses recettes.

Quelques exemples : Descartes 100 000€ - 1,7%, Loches 100 000 - 1,7%, Ferrière-Larçon 6 000€ - 2,4, Orbigny 30 000€ - 4,6%, Martizay 30 000€ -3,4%, Sennevières 3 000€ - 2%.

Pour connaître la ponction de votre commune avec le budget 2025 :

<https://datawrapper.dwcdn.net/tmzWL/1/>

Fernando GAETE - Jean-Claude PILLU Conseillers communautaires de Loches

